

Les 20 ans de la loi « Handicap »

Le 11 février 2025, la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fêtera ses 20 ans. Cette loi reste celle qui a clairement défini le principe d'une accessibilité généralisée intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, psychique, auditif, cognitif ou mental.

Cette loi a notamment apporté des évolutions majeures sur :

- **Un droit à la compensation** : aides humaines, techniques et aménagements de logement,
- **La scolarité** : taux d'inclusion multiplié par 3 (436 000 enfants en 2022),
- **L'emploi** : obligation des employeurs d'augmenter leur taux d'embauche. Le taux de chômage des travailleurs handicapés est passé de 19% en 2017 à 12% en 2023, mais reste encore bien supérieure aux taux de chômage des personnes non handicapées avec 7,5%,
- **L'accessibilité** : obligatoire pour les Etablissements Recevant du Public (ERP). En 2024, sur 2 millions d'établissements, seuls 900 000 seraient conformes,
- **La création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)**, guichet unique permettant la simplification des démarches administratives pour les personnes handicapées. Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé est passé de 727 000 en 2005 à 1 258 000 en 2022.



Pourtant de nombreux freins subsistent qu'ils soient financiers pour l'accessibilité des ERP, humains pour traiter l'ensemble des demandes reçues par les MDPH ou pour accompagner les équipes enseignantes qui se disent démunies face au handicap.

Bien que dans sa déclaration de politique générale, le gouvernement de F. Bayrou ait réaffirmé son engagement à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées en matière de santé et d'accessibilité, avec notamment, le remboursement intégral des fauteuils roulants en 2025, aucune nouvelle mesure n'y a particulièrement été annoncée.

La FCE-CFDT milite pour une société inclusive et lutte contre les discriminations, et notamment celles envers les personnes handicapées. Pour la FCE-CFDT ce sujet doit être abordé dans nos entreprises, pour notamment y demander l'ouverture de négociations d'accords Handicap afin d'améliorer le recrutement, la formation, l'accompagnement et le suivi de carrière des personnes handicapées.